

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Notre compte-rendu et tous nos commentaires

Préambule :

Ce jeudi 14 septembre a eu lieu le conseil municipal de rentrée marqué par une masse importante de documents, près de 280 pages à lire et à analyser ! (la production estivale des cabinets de conseil a été prolifique).

Nous l'avons fait, mais vu le peu de débats suscités nous avons certainement été peu nombreux à accomplir notre devoir d'élus. Et au vu des remarques et commentaires ci-après ce n'était pas inutile. Nous avons aussi noté l'absence du maire, probablement plus intéressé par la campagne des sénatoriales....

1 — Le premier point qui a retenu notre attention concerne la **Convention OPAH (Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat) et les aides à la rénovation de logements**)

Le département du Lot, et tout particulièrement les communes de Cauvaldor, se caractérisent par un nombre important de logements très mal ou pas du tout isolés. Les dites « passoires thermiques » représenteraient 1/4 des logements. Ce chiffre cache aussi de profondes disparités. En effet, un peu plus de la moitié des ménages ne sont pas imposables et la population vivant sous le seuil de pauvreté serait autour de 11 %. Et ce sont ces personnes qui sont confrontées à la précarité énergétique. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et il n'est point besoin de dépenser des fortunes en études diverses et variées pour s'apercevoir qu'il faut dégager des moyens importants pour rénover et isoler les logements et tout particulièrement ceux des plus démunis, et les bâtiments publics.

Par ailleurs, la communauté de communes est marquée par un vieillissement et une légère décroissance de sa population. C'est pourquoi nous répétons régulièrement dans ces colonnes et sur notre blog que l'urgence n'est pas le tout-tourisme mais bien de développer notre capacité à accueillir des entreprises et des populations nouvelles en augmentant l'offre locative qui est largement insuffisante à Martel, et en développant nos zones d'accueil d'entreprises.

Ce dernier aspect est de la responsabilité de Cauvaldor en lien avec le PLUiH et disons-le tout net, non seulement cela traîne depuis des mois, et ce qui nous est proposé par les cabinets en charge du PLUiH pas du tout à la hauteur des enjeux.

Nous avons voté pour la démarche de rénovation de l'habitat même si nous considérons les mesures largement insuffisantes. En effet, l'isolation des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique sont des enjeux nationaux qui mériteraient des mesures phares comme des emprunts à taux zéro sur des périodes compatibles avec les revenus des personnes et des

familles. Vous trouverez annexé à la fin de ce compte-rendu le détail des mesures votées et les engagements symboliques de la commune.

2 – Le conseil valide une modification du GR46 sur le site de Gluges et son inscription sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI PR).

3 – MUSEES de France :

Quatre musées sont porteurs de l'appellation « musée de France » sur Cauvaldor : Martel, Vayrac, Souillac et Rocamadour. Afin de maintenir cette appellation, le musée doit posséder un projet scientifique et culturel, lequel est obligatoire pour l'octroi d'une subvention de l'État.

Le conseil municipal soutient le projet de Cauvaldor de recruter, grâce à une subvention annuelle de la DRAC (10 000€), un agent mutualisé pour les quatre musées en charge d'un projet scientifique et culturel. Toutefois, à notre demande, le conseil municipal demande la garantie que Martel restera bien propriétaire des œuvres, gestionnaire de son musée et que ce projet fasse l'objet d'un conventionnement entre la mairie et Cauvaldor.

4 – TRANSPORTS SCOLAIRES 2023-2024

Le conseil municipal valide la proposition ARCOUTEL et les tarifs (Augmentation des inscrits)

- Circuit 1 : 219.00€ TTC au lieu de 190.00€ (tarif 2022)
- Circuit 2 : 276.00€ TTC au lieu de 240.00€ (tarif 2022) avec un circuit 0029 bis (45 inscrits pour 33 places)

5 – DÉCISIONS MODIFICATIVES et RETENUE SUR LES AVANCES DE FISCALITE

Le trésor public demande le remboursement de l'augmentation de la taxe d'habitation qui avait été engagée alors que sa suppression était connue.

Le Conseil Municipal, valide les différentes modifications budgétaires afin de rétablir les équilibres financiers et payer le trésor public.

Plusieurs autres modifications budgétaires purement techniques sont adoptées ainsi que le déplacement d'un lampadaire installé en terrain privé.

6 – RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC : AVANT-PROJET

Comme nous l'avons relaté dans nos précédents comptes-rendus, les charges communales d'énergie sont importantes. La précédente municipalité avait fait réaliser un diagnostic afin de s'engager sur des économies et mieux organiser et maîtriser les dépenses.

Ce travail a été prolongé et un programme de changement de lampes à forte consommation est soumis au conseil municipal. Il concerne quatre zones pour un coût total de 480 000€ . Les subventions européennes et départementales déduites, il reste 20 % à charge de la commune soit 96 000€.

Nos avons voté ce programme étalé sur quatre ans au rythme d'une zone par an.

7 — AVIS SUR PROJET DE SANTE OCCITANIE 2023-2028

Le débat a été très sommaire, nous fûmes quasiment les seuls à nous exprimer. Plus de 130 pages rédigées par des cabinets de conseil pour un résultat totalement décorrélié de la réalité et certainement payé chèrement avec les fonds publics.

Nos commentaires :

Nous avons tout d'abord fait remarquer que ce document faisait suite à un précédent projet qui couvrait 2018-2023 et pour lequel nous n'avons aucun bilan et aucun retour.

Rappelons que la Santé est une responsabilité régaliennne dont les grandes orientations sont à la charge de l'Etat.

Mais nous n'avons pas trouvé une seule ligne dans tous ces documents pour protester contre les fermetures de lits dans les hôpitaux publics, la fermeture de maternités dans le Lot.

Rien sur le numéris clausus et la formation des médecins.

Rien non plus pour condamner la politique de fabrication de médicaments entièrement externalisée avec des conséquences sur l'approvisionnement des molécules de base et notre indépendance en matière de santé publique.

On parle de prévention, mais rien sur la « malbouffe » responsable de nombreuses maladies, rien sur l'usage massif des pesticides et leurs conséquences désastreuses sur la santé. Une récente étude publiée dans « Reporterre » alerte sur l'augmentation du nombre de cancers chez les jeunes dus notamment à cette malbouffe et aux pollutions (pesticides, radioactivité, produits chimiques..).

Rien non plus sur la protection des eaux polluées par les épandages massifs des méthaniseurs financés par les fonds publics de la Région.

On parle de la qualité de l'air mais on continue de laisser passer les poids-lourds de transits dans Martel en toute illégalité puisqu'il existe un arrêté municipal depuis quelques années que la Préfecture et le Département refusent de faire appliquer.

Enfin, la déclinaison dans le Lot de plans d'actions méritent le détour. En effet, les objectifs ne sont pas chiffrés, il n'y a pas de moyens affichés et il n'y a pas de porteurs. Autant dire que ce n'est que du verbiage !

Exemple : Extrait du document :

Le défi à relever

Améliorer la lisibilité de l'offre et consolider les dynamiques d'exercice coordonné.

Avec de tels objectifs aussi clairs ... La prévention va avancer !

Nous avons refusé de soutenir un tel document

8 — ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DE CAUVALDOR : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) dans sa version débattue en Conseil communautaire du 10.07.2023.

Comme le titre du paragraphe l'indique, le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) fait partie intégrante du PLUiH.

Nous avons tenu à protester sur la démarche et sur le fond de ce dossier. En effet, la conseil municipal dispose d'une Commission Urbanisme qui devrait être en charge de tout ce qui touche au PLUiH. Or, nous ne sommes sollicités qu'épisodiquement par les sous-traitants de Cauvaldor et bien souvent avec des propositions totalement décorrélées de la réalité et des besoins de Martel (beaucoup de perte de temps, d'énergie et d'argent)

Sur le PADD, la logique aurait voulu que le dossier soit présenté en commission municipale de l'urbanisme afin d'élaborer des propositions, ensuite présentées en conseil municipal pour un véritable débat et un vote.

Ce ne fut pas le cas, quasiment personne n'ayant lu le document, le pseudo débat s'est traduit par un monologue qui a duré à peine 8 minutes !

Sur le fond, nous avons fait remarquer de très nombreuses incohérences :

- On parle de développement durable mais il n'y a aucune remise en cause de la politique agricole. On continue d'arroser en plein été des cultures inadaptées au réchauffement climatique et à notre région.

- On parle de politique de l'eau mais rien sur les pesticides et les épandages de digestats qui polluent les sols et les eaux souterraines, pire même, on ose écrire que la méthanisation telle qu'elle est pratiquée dans le Lot fait partie des énergies renouvelables. Honteux !

- Le département du Lot a été condamné en justice sur son projet de « voie d'avenir » pour les camions dans la vallée du Vignon avec une obligation de ne plus « ressortir » ce projet. Or sur deux cartes, les consultants de Cauvaldor notent une voie de désengorgement et parlent de projet routier futur... **Nous avons demandé fermement l'abandon de toute référence directe ou indirecte au projet définitivement rejeté par la Justice.**

- La politique de l'habitat repose sur une densification des villes et des villages et un développement de l'offre de location mais comme nous l'avons déjà exprimé, cela suppose des projets concrets et une politique d'accueil d'entreprises génératrices d'emplois à l'année.

- On parle de tourisme durable (reste à savoir ce que cela signifie). Mais accueillir plusieurs centaines de milliers de touristes en trois ou quatre mois et transformer Martel en un immense parking est-ce du tourisme durable ? Vouloir aménager plus d'accès aux cours d'eau et rivières (c'est écrit dans le document) pour toujours plus de véhicules ? est-ce du tourisme durable ?

Chaque page mériterait des commentaires. Nous relatons dans ce compte-rendu les principaux points permettant de comprendre notre opposition à ce document tant sur le fond que sur la forme.

Il n'y a pas eu de vote, pas de débat et par conséquent une parodie de démocratie. Ainsi, progressivement les élus municipaux que nous sommes sont privés de leur droits conférés par le vote des citoyens au profit de cabinets de conseil ou de sous-traitants !

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Fréquentation du camping : taux de remplissage 77 % sur 3 mois. Nous avons réitéré notre opposition à la privatisation de la gestion que la commune aurait pu assumer en propre.
- Propreté des poubelles et qualité du tri sélectif : nous redemandons des actions pour sensibiliser les habitants à la qualité du tri mais aussi la pose de nouveaux panneaux incitant au tri ainsi que des poubelles propres et non cassées. Nous rappelons que près d'un tiers des poubelles de tri sélectif part à l'incinération à cause de la mauvaise qualité du tri.
- Composteurs publics : des remarques sont faites sur l'absence de gestion et d'entretien .

Nos questions :

- Il y a une bonne dizaine de jours, un grave accident s'est produit route de Brive, juste à la sortie de Martel. **Depuis plus deux ans nous demandons des réductions de la vitesse** et des contrôles réguliers effectués par la gendarmerie. Deux zones sont particulièrement dangereuses : La route de Brive, où après une limitation à 50 dans les virages, on repasse à 70 sur 700m avant l'entrée de Martel. Nous demandons le maintien des 50 jusqu'à l'entrée de la ville. Route de Creysse, à partir du Domaine de la Vaysse, et notamment la ligne droite où passe un GR, est très dangereuse pour les piétons et les cyclistes. Nous demandons une limitation de la vitesse à 50 sur cette zone et des contrôles fréquents.

Il nous a été répondu que c'est de la compétence du Département et que c'est difficile d'obtenir quelque chose. Offusqués nous avons rappelé que le maire de Martel est aussi conseiller départemental et Président de Cauvaldor !

- Nous relayons une question sur l'éclairage des rues, une famille s'inquiétant que leur jeune adolescente attende son bus dans l'obscurité. Réponse : le retour à l'heure « d'hiver » prolongera l'éclairage,

- Nous demandons où en est l'audit sur les bâtiments communaux. Réponse : il est en cours.

- Enfin ce conseil municipal étant un conseil de rentrée, nous aurions souhaité un point sur la rentrée scolaire sur la commune.

Annexes

Les aides de la commune de Martel liées à l'OPAH (en rouge dans le tableau suivant) seront réservées au centre ancien, délimité par le secteur d'intervention ORT (défini dans la convention ORT multisite du programme Petites Villes de Demain).

Publics ciblés Objectif **Subvention ANAH + Département** Part **CAUVALDOR (projet)** Part **communale (projet)**

Propriétaires occupants (modestes et très modestes)	Traiter les logements indignes / dégradés : travaux lourds	50 % plafonné à 30 000€ 25 % plafonné à 2 600 €	10% sur base ANAH soit 6 000 € max	10% sur base ANAH soit 6 000 € max (conditionné à une sortie de vacance)
Propriétaires bailleurs		35 % avec plafond travaux 1 000 € HT/m2 et 80 m2 + conventionnement Jusqu'à 5 000 €	10 % sur base ANAH soit 8 000 € max	10 % sur base ANAH soit 8 000 € max (conditionné à une sortie de vacance)
Propriétaires occupants (modestes et très modestes)	Rénovation énergétique et/ou adaptation autonomie	35 à 50 % avec plafond + 500 à 750 pour réno énergétique et jusqu'à 4 000 € pour autonomie	+ prime si matériaux géo- bio sourcés ou atteinte classe A ou B <i>Pas d'intervention sur autonomie</i>	
Propriétaires bailleurs		25 à 35 % avec plafond et conventionnement + 5 000 € par logement conventionné (si classe C et 40 % de gain)		

Prime de sortie de PO/PB vacance (vacance de + de 2 ans)

PO/ PB	Prime accession propriété dans l'ancien		
PO/ PB	Embellir les façades	20 % des travaux plafonnés à 2 000 € avec cahier des charges qualité et visibilité de l'espace public	20 % des travaux plafonnés à 1 000 € avec cahier des charges qualité et visibilité de l'espace public

Pour information, les plafonds ressources annuelles pour les aides de l'ANAH sont : ménage très modeste 1 personne = 16 229€ - 4 personnes = 33 246€ / ménage modeste 1 personne = 20 805€ - 4 personnes = 42 748€

Les engagements de la Commune de Martel pour l'OPAH sont les suivants :

Engagement Financier de Martel	Montant sur 5 ans	A réserver par an
Aide à la rénovation	40 000 €	9 000 €
dont aide aux travaux lourds (conditionné à une sortie de vacance)	28 000 €	8 000 €
dont aide aux façades	12 000 €	1 000 €